

Initiative France-Banque mondiale pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) dans les pays de la zone franc



Initiative France-Banque mondiale pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) dans les pays de la zone franc



PIB nominal	7741,6 Mds FCFA en 2014
Taux de croissance réel	4,7 % en 2014
Taux d'investissement (% PIB)	26,7 % en 2014
Dette extérieure (% PIB)	34,9 % en 2013
Variation de l'indice des prix (moyenne actuelle)	-0,8 en 2014
Classement « Doing Business »	153 en 2016



Source : BCEAO, dette extérieure et classement doing business : Banque mondiale

Introduction

Le gouvernement du Sénégal a lancé un programme de développement économique à horizon 2035, le Plan Sénégal Emergent (PSE). Le PSE est décliné pour la période 2013-2017 en une Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) avec un Plan d'actions prioritaires 2014-2018 (PAP) dont certains projets sont envisagés d'être réalisés en *partenariats public-privé (PPP)*.

Le Sénégal a mis en place un cadre juridique et institutionnel pour la réalisation de projets en partenariat public-privé. Le Sénégal dispose ainsi d'une réglementation sur les délégations de service public (DSP) dans son code des marchés publics et sur les contrats de partenariat dans sa loi PPP de 2014.

Au plan institutionnel, c'est le ministère de la promotion des investissements et des partenariats (MPIPTE) et sa direction des financements et des PPP qui instruisent les contrats de partenariat. Le Conseil des infrastructures est l'autorité de régulation et de règlement des litiges, l'unité PPP est le Comité d'appui aux partenariats public-privé (CNAPPP). Les délégations de service public sont contrôlées par la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) et suivies par l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP).

Le gouvernement est en cours de révision du cadre institutionnel notamment sur le rôle des instances de régulation du dispositif de partenariats public-privé.

Au plan opérationnel, les principaux acteurs sont les ministères techniques, l'agence de promotion des investissements l'APIX, et les opérateurs sectoriels de l'Etat : AGEROUTE, SENELEC, etc.

Projet phare réalisé en PPP : Autoroute à péage de Dakar-Diamniadio.

Un *pipeline* de projets à réaliser en PPP a été défini. Il comprend des ouvrages d'art, des infrastructures de transports, le développement du secteur de l'habitat social et de l'énergie.

Cadre stratégique

Le Plan Sénégal Émergent vision 2035, Stratégie Nationale de Développement Economique et Social 2013-2017 (SNDES), Plan d'actions prioritaires 2014-2018 (PAP). 27 projets phares dont 18 projets prioritaires envisagés en PPP.

Un Plan national intégré de développement d'infrastructures est en cours de définition.

Il n'existe pas de document de stratégie spécifique pour les PPP.

Instruments financiers : Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS), Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP), Banque nationale pour le Développement économique (BNDE).

Evènement

Le ministère de la promotion des investissements, des partenariats et du développement des téléservices de l'État a organisé du 5 au 7 mai 2015 le 1^{er} Forum sénégalais sur le financement des PPP, SENPPP Finance.

Cadre juridique

La réglementation sénégalaise s'organise en matière de PPP autour de deux formes contractuelles définies par le Code des obligations de l'administration (COA) : les délégations de service public et les contrats de partenariats.

Le Sénégal dispose depuis 2011 d'une réglementation mise à jour en 2014 encadrant les délégations de service public dans son code des marchés publics en application de la directive communautaire de l'UEMOA de 2005. Depuis février 2014, il dispose également d'une réglementation sur les PPP à paiement public qui remplace la loi dite CET de 2004 sur la construction, l'exploitation et le transfert d'infrastructures. Le champ d'application de la loi ne comprend pas les secteurs de l'énergie, des mines et des télécommunications qui ont leur réglementation propre. La loi oblige une participation des entreprises nationales à hauteur de 20%.

Textes :

- **Loi n° 65-51 du 19 juillet 1965** portant code des obligations de l'administration modifiée par la loi n° 06-16 du 30 juin 2006 et la loi n°2014-09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat ;
- **Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014** portant Code des marchés publics.
- **Loi n°2014-09 du 20 février 2014** relative aux contrats de partenariat modifiée par la loi n° 2015-03 du 12 février 2015 ;
- **Décret n°2015-386 du 20 mars 2015** portant application de la loi n°2014-09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat.

Synthèse cadre juridique des PPP

Famille de PPP	Types de contrat	Texte de loi applicable	Décret applicable	Procédure
Délégation de service public	Concession	Code des obligations de l'Administration	Code des marchés publics	Appel d'offres international ouvert Appel d'offres national Appel d'offres restreint Avenant Gré à gré Contrat clé en main
	Régie intéressée			
PPP à paiement public	Contrat de partenariat	Code des obligations de l'Administration	Décrets 2015-386	Appel d'offres international ouvert Appel d'offres restreint Contrat complémentaire Avenant Entente directe Offre spontanée
		Loi 2014-09		

Source : Direction des financements et des PPP

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel des PPP au Sénégal est marqué par une organisation bicéphale, d'un côté les autorités traitant des DSP, de l'autre celles traitant des contrats de partenariat.

Au niveau des délégations de service public on trouve deux organismes principaux : l'agence de régulation des marchés publics (ARMP) comme autorité de régulation et la direction centrale des marchés publics comme autorité de contrôle (DCMP).

Du côté des PPP à paiement public, la nouvelle loi a créé le Comité National d'Appui aux PPP (CNAPPP) à qui doit être soumis les évaluations préalables des projets. Ce comité n'est pas encore opérationnel.

Le Conseil des infrastructures est l'organe de régulation et de règlement des litiges.

Le ministère de tutelle est celui de la promotion des investissements, des partenariats et du développement des téléseices de l'Etat (MPIPDE). Le Ministre est Madame Khoudia Mbaye. Le Directeur en charge, Monsieur Ibrahima Fall, direction des financements et des partenariats public-privé.

Le gouvernement est en cours de révision du cadre institutionnel notamment sur le rôle des instances de régulation du dispositif de partenariats public-privé.

Synthèse cadre institutionnel des PPP

Famille de PPP	Organes chargés du contrôle a priori	Organes chargés du contrôle a posteriori et du règlement des litiges
Délégation de service public	Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) Régie intéressée	Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
Frontière étanche – pas de passerelle – cadre autonome		
Contrat de partenariat	Comité national d'Appui aux partenariats public-privé (CNAPPP)	Conseil des infrastructures

Source : Direction des financements et des PPP

Acteurs opérationnels



Secteurs énergie, mines, télécom

Secteur de l'énergie

Sous-secteur de l'électricité

- Loi n° 98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité

Sous-Secteur des hydrocarbures

- Loi 98-05 du 8 janvier 1998 portant code pétrolier

Secteur des télécommunications

- Loi n°2011-01 du 24 février 2011 portant Code des télécom

Secteur des mines

- Loi n°2003-36 du 12 novembre 2003 portant Code minier

Cartographie des projets PPP

Projets PPP inscrits dans le PAP 2014-2018

Domaine	Projets PPP	Montant du gap à financer Millions de FCFA	Acteurs
Agriculture	Développement de 3-4 corridors céréaliers, volet PPP	307 853	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
	Projets d'agrégation de fermes agricoles dans les filières d'horticulture et de l'élevage	88 751	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
Industrie	Plateformes industrielles intégrées à Diamniadio	52 500	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'industrie et des mines APROSI
Mines	Relance du projet intégré sur le fer Falémé/axe sud	101 086	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'industrie et des mines Ministère des infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement APIX
	Port minéralier de Bargny	-	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'industrie et des mines Ministère des infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement APIX
Infra et transport	Hub aérien régional : rénovation des aérodromes et aéroports régionaux (Cap Skiring, Ziguinchor et Saint-Louis)	50 000	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement Ministère du tourisme et des transports aérien
	Tramway à Dakar	367 360	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement
Commerce	Zone économique spéciale intégrée	10 542	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la promotion des investissements et des partenariats
Tourisme	Réaménagement de Saly/Tourisme d'affaire domestique	3 000	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du tourisme et des transports aériens
	Développement de la pointe Sarène	24 300	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du tourisme et des transports aériens
	Développement de l'offre d'affaire et de City Trip à Dakar	500	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du tourisme et des transports aériens
Education	Projet de construction de résidences universitaires	138 750	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
	Dakar campus régional de référence	2 800	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Habitat	Business Park : centre des sièges sociaux de la région et bases de vie, volet PPP : travaux d'aménagement Cité des affaires	25 967	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la promotion des investissements et des partenariats
	Programme d'accélération de l'offre en habitat social : construction de logements sociaux	219 965	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
Santé	Reconstruction et équipement du Centre hospitalier Le Dantec	15 676	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la santé et de l'action sociale
	Construction et équipement d'un centre de lutte contre le cancer	-	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la santé et de l'action sociale
Eau et assainissement	Construction et exploitation d'une usine de dessalement d'eau de mer pour obtenir de l'eau douce	-	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural désenclavement Ministère de l'hydraulique

Projets déjà réalisés en PPP (ou en cours) au Sénégal

Projets PPP	Opérateur privé
Gestion du service de production et de distribution d'eau potable. Contrat d'affermage avec l'opérateur privé la Sénégalaise des Eaux (SDE) qui exploite le service. La Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) est en charge de la gestion patrimoniale du service	Contrat initial signé en 1996, dernier avenant signé en 2013 pour 5 ans, SDE
Exploitation de la Centrale thermique de 52 MW GTi Dakar (Production indépendante d'électricité - IPP)	Contrat BOOT initial signé en 1996, dernier contrat signé en 2014, société Gti-Dakar (ContourGlobal), durée : 15 ans
Construction, exploitation et développement d'une centrale thermique de 67,5 MW au fuel lourd à Kounoune, projet Kounoune I (Production indépendante d'électricité - IPP)	Contrat BOO de 2005, Kounoune Power SA (Matelec Group), durée : 15 ans à compter de 2007
Concession du terminal à conteneurs sur le site du Port Autonome de Dakar	Contrat signé en 2007, société DP World FZE, durée : 25 ans
Construction de l'aéroport international Blaise Diagne à Diass (AIBD) : projet de type Project Finance : livraison retardée, initialement prévue en juillet 2015	Conception-Construction : contrat initial signé en 2007, société Saudi Binladin Group. Contrat actuel 2016 consortium Summa-Limak. Exploitation : contrat signé en 2012, durée : 22 ans, Société Daport, consortium Fraport AG/Contrac Flughafen Konzessions GmbH,
Construction, entretien et maintenance d'une autoroute à péage reliant la ville de Dakar à la nouvelle ville de Diamniadio, soit 32 km. Autoroute déjà réalisée et en exploitation depuis août 2013. Un contrat complémentaire a été signé (février 2014) avec l'opérateur de l'autoroute pour son prolongement jusqu'à Diass (aéroport international Blaise Diagne)	Contrat signé en 2009, Eiffage, durée : 30 ans
Concession du contrôle de la charge à l'essieu : financement, construction, équipement et exploitation de stations de pesage et de mesure du gabarit des véhicules lourds de transports de marchandises, exploitation partielle démarrée, autres constructions en cours.	Contrat signé en 2012, société Afrique Pesage
Construction, équipement et gestion d'un Centre de contrôle technique des véhicules automobiles (CCTVA). En cours d'exploitation, d'autres centres prévus à l'intérieur du pays	Mise en service en 2012, société TP-Som
Exploitation, gestion et entretien de la Gare des Baux maraîchers (gare routière de transport urbain et interurbain)	Contrat signé en 2012, Société sénégalaise des transports et des services connexes (SENTRANSCO)
Concession du terminal roulier du Port Autonome de Dakar	Contrat signé en 2013, Boloré Africa Logistics, durée : 25 ans
Concession d'électrification rurale de Kolda-Vélingara	Contrat signé en 2013, groupe Enco/Isoton-Maroc
Concession du terminal vraquier du Port Autonome de Dakar	Contrat signé en 2014, Necotrans, durée : 25 ans

Site d'information du gouvernement

Le gouvernement sénégalais a lancé en avril 2016 la Boîte à outils pour les Partenariats public-privé

► www.ppp.gouv.sn

Mesures incitatives des investissements

Code des investissements : *loi n°2004-06 du 6 février 2004.*

Acteur principal : L'Agence de promotion des investissements et des grands travaux (APIX)

► www.investinsenegal.com

Initiative France-Banque mondiale

Le Sénégal est appuyé par l'Initiative France-Banque mondiale via une assistance technique du PPIAF auprès de la Direction des financements et des PPP depuis juin 2015.

Le PPIAF apportera également une assistance technique au FONSIS (Fonds souverain d'investissements stratégiques) à partir de la fin de l'année 2015.

Contacts pays

*Direction des financements et des PPP
Ministère de la promotion des
investissements et des partenariats*

M. Ibrahima FALL, directeur
Email : ibrahima.fall@mpipdte.gouv.sn
Tel : +221 33 864 96 84

*Autorité de régulation des marchés
publics*

M. Saër NIANG, directeur général
Email : armp@armp.sn
Tel : +221 33 889 11 60

www.armp.sn

*Agence de promotion des
investissements et grands travaux -
APIX*

M. Mountaga SY, administrateur,
directeur général
Email : info@apix.sn
Tel : + 221 33 849 05 55

www.investinsenegal.com

Contact Initiative

Cellule d'information : Carole Devidal

+33 1 70 82 71 37

carole.devidal@expertisefrance.fr